

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2013

PRESENTS : CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, DANIELE M, BACHMANN F, BALAIR B, CURTENAZ M, GERMAIN C, GODARD JC, PUTELAT A.

ABSENT : Mr TEYSSIEUX L, excusé.

Convocations du 25.10.2013

URBANISME :

Demande de permis d'aménager : Le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt le 23 septembre 2013 et de l'instruction en cours pour la **demande de permis d'aménager un lotissement** « Les prés de Marie » au Bois d'Arlod, composé de 9 lots. Le dossier a été transmis pour avis à toutes les administrations concernées.

Droit de Prémption Urbain : Afin d'assurer la maîtrise foncière de certains secteurs stratégiques dans un objectif de réalisations d'aménagements publics, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide **d'instituer le droit de prémption urbain** sur toutes les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme. Délégation est donnée au Maire, en concertation avec les Adjointes, pour l'exécution de cette démarche.

PLU de St Germain s/ Rhône : Le Conseil Municipal ne souhaite pas être consulté dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune de St Germain s/ Rhône. Toutefois, il désire être tenu informé des éventuelles dispositions susceptibles d'impacter notre partie de territoire limitrophe.

ELECTRIFICATION RD 1508 :

Tranche ferme : Le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté par le SYANE pour le tronçon couvrant le Grand Buisson jusqu'au niveau de la Rue des Centenaires. Le montant global des travaux est estimé à 375 728.00 € TTC, la participation financière communale autofinancée s'élève à 242 419.00 € TTC. L'ouverture du chantier est programmée au 24 novembre 2013.

Tranche conditionnelle : Le plan de financement, pour la portion du Grand Buisson jusqu'au niveau de l'Allée des Rippes, présenté par le SYANE, estimé à 194 175.00 € TTC est approuvé. La quote-part communale s'élève à 122 934.00 € TTC. La réalisation prévue en 2014 sera financée sur le budget 2014.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEMINE :

Le Conseil Municipal approuve la modification N° 7 des statuts de la Communauté de Communes de la Semine avec l'adjonction, à la compétence obligatoire au titre des actions de développement économique : « action de soutien au développement des infrastructures et aux réseaux de communications électroniques et au développement numérique ». Cette

attribution contribuerait à la prise en charge du financement des travaux nécessaires à la **desserte en fibre optique**.

REGULARISATIONS BUDGETAIRES :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de procéder à des régularisations budgétaires de certains articles 2013, à savoir :

Section de fonctionnement : virements de crédits pour un montant global de 5 700.00 €

Section d'investissement : virements de crédits pour un montant global de 158 000.00 € portant sur le réajustement des crédits affectés en bâtiments, réseaux de voirie et électrification.

CONGRES DES MAIRES :

Congrès National : Participeront au congrès national à PARIS, les 19 et 20 novembre 2013 : Mme CUTELLE Marthe, Mme PUTELET Andrée, Mr MUTTINELLI Gérard, et Mr GODARD Jean-Claude. Le Conseil Municipal décide de leur rembourser leurs frais de mission.

Congrès départemental : Participeront au congrès à ANNEMASSE, le 9 novembre 2013 : Mme CUTELLE Marthe et Mr MUTTINELLI Gérard.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- accepte la procédure **d'augmentation du capital de la SEMCODA** et **décide de ne pas y souscrire**
- prend une motion en faveur du maintien du **libre-choix de l'assurance maladie des frontaliers** après le 31 mai 2014 et s'associe, sans réserve, à la mobilisation appelée par notre député.
- prend acte de **l'attribution « 1^{ère} fleur »** par le Jury régional, pour le fleurissement de la Commune
- est informé d'une **enquête publique en cours, en Mairie de VANZY**, du 29 octobre 2013 au 22 novembre 2013, portant sur la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du forage des Vorziers
- fixe les **vœux du Maire à la population au vendredi 3 janvier 2014**
- est informé que les associations d'ELOISE ne participeront pas aux manifestations du TELETHON 2013
- fixe au vendredi 13 décembre 2013, le repas de fin d'année avec le personnel communal
- émet un accord de principe à l'acquisition d'un lecteur CD pour l'église et d'un vidéoprojecteur pour la Mairie.

LE MAIRE,
CUTELLE Marthe